



PARCOURSUP

2025-2026



VOUS ÊTES CANDIDAT
à l'admission en 1^{ère} année d'études
supérieures en France

Vous utiliserez la plateforme pour vos
candidatures POST-BAC

www.parcoursup.fr

Ouverture (carte des formations)
le 17 décembre 2025

LES FORMATIONS

accessibles depuis la plateforme

- **Les CPGE , les CPP, les CPES**
- **Les BUT, BTS, BTSA,DTS,DCG**
- **Certaines écoles de commerce**
- **Certaines écoles d'ingénieurs**
- **Les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture**
- **Certaines écoles d'Arts**
- **Les licences (1ere année en université) et PASS-LAS**
- **IFSI, IRTS**
- **IEP, Ecoles nationales vétérinaires.....**
- **Les formations en apprentissage(*vœux différents*)**

Le contenu de la plateforme

- Les contenus et attendus des formations
- Les chiffres d'accès à la formation
- La capacité d'accueil et les frais
- Les JPO (option rappel des dates) et semaines d'immersion
- Le simulateur personnalisable des admissions/ identification des favoris
- Contact avec un responsable pédagogique

Les ouvertures des formations à la Réunion sous statut scolaire :

- BTS opticien lunetier au lycée Vincenzo (St Joseph)
- FCIL Gestion contractuelle des marchés privés et publics option marché du BTP au lycée Albert Ramassamy (St Denis)
- Certificat de capacité d'orthophoniste à l'université (St Pierre)
- Licence professorat des écoles à INSPE (St Denis) > fermeture de la licence AES parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)
- CS - Encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous aux lycées Julien de Rontaunay (St Denis) et Boisjoly Potier (Le Tampon)
- fermetures CS - Animation gestion de projets dans le secteur sportif ET CS - Encadrement secteur sportif option « Activités physiques pour tous »

Suppressions des options en LAS et PASS proposés par l'université de La Réunion :

- En LAS (licence accès santé) :
Economie et gestion Mathématiques Droit – Chimie – sciences pour la santé – sciences sociales – chimie – sciences de la vie
- En PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) :
Droit – économie et gestion – sciences sociales

Mailings d'informations pour les lycéens

L'envoi des mails à destination des élèves de terminale a eu lieu de 14 janvier au 18 janvier.

M. NOM Prénom - nom.prenom@monmail.fr

Message envoyé le 14/01/2026 12:02

Bonjour,

A partir du 19 janvier 2026, début d'après-midi, vous pourrez vous inscrire sur Parcoursup pour formuler vos vœux. Pour cela, et si vous ne l'avez pas encore fait, vous devrez d'abord **vous créer un compte Parcoursup**, en utilisant cette adresse mail (adresse communiquée par votre lycée) : equipe.exploitation@parcoursup.fr

Vous aurez également besoin de votre INE pour créer votre dossier candidat, à compter du 19 janvier.

Vous pouvez dès à présent consulter toutes les ressources pour vous aider à préparer votre inscription et accéder aux formations proposées depuis le site <https://www.parcoursup.gouv.fr>

Cordialement,
L'équipe Parcoursup

Inscription et formulation des vœux du 19 janvier au 12 mars 2026

pour cela, vous devez vous munir :

- d'une adresse mail valide fournie à la rentrée scolaire lors de l'inscription,
- de votre numéro INE

Pour vérification :

- de votre relève de notes aux épreuves anticipées du bac, des bulletins
- de votre échelon de bourses

Connexion à votre espace candidat



Nous constatons que les fournisseurs d'accès "hotmail", "live", "outlook" et "msn" limitent actuellement la réception des mails en provenance de la plateforme Parcoursup.
Contact est pris avec les fournisseurs pour résoudre ce blocage.
Si vous êtes concernés et n'avez pas reçu les mails permettant de créer votre compte Parcoursup, nous vous invitons à réessayer ultérieurement.

Tous les champs sont obligatoires.

Votre adresse mail

Exemple : nom.prenom@example.com

Votre mot de passe

[Afficher le mot de passe](#)

[Identifiants oubliés ?](#)

[Se connecter](#)

[Vous n'avez pas de compte ? Créez-en un](#)

Important, pour créer un compte sur Parcoursup, vous devez renseigner une **adresse mail personnelle**, à laquelle vous aurez accès tout le long de la procédure.

Que voulez-vous faire ?

Dites-nous ce que vous voulez faire ? (en cliquant sur l'un des choix ci-dessous) :

Je souhaite créer ou accéder à mon
dossier Candidat
(pour pouvoir faire des vœux sur
Parcoursup)

Je souhaite accéder à la carte de
recherche des formations

Identification

Les champs marqués d'un astérisque* sont obligatoires.

Date de naissance *

au format JJ/MM/AAAA

27

5

2006

Mon numéro INE (Identifiant National Élève) ?

090821593JK

☐ Cochez cette case si vous n'avez pas d'INE

Enregistrer

Retour

Les rubriques

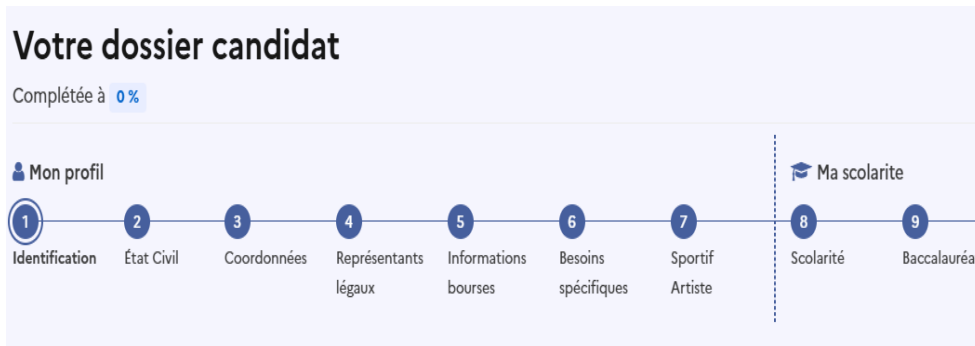
- Les bulletins, notes du baccalauréat et Pix
- La rubrique *ACTIVITÉS ET CENTRES D'INTÉRÊTS*
- La rubrique « *PROJETS* »
- Des questionnaires d'auto évaluation (L1 Droit et sciences)

Pour certains des vœux : Le projet de formation motivé

Pour prendre la main sur le dossier :

- 1- mail du compte = mail du dossier (remontée par l'établissement)
- 2- saisir un INE correct et sa date de naissance

En cliquant sur « Je confirme », il poursuit son inscription sur la plateforme Parcoursup



Confirmation établissement d'origine

Identification

Merci de confirmer que vous êtes bien scolarisé dans cet établissement : **Lycée Louise Michel - Bobigny (93)** .
Si ce n'est plus le cas, veuillez contacter votre nouvel établissement afin qu'il mette à jour votre dossier.

Je confirme

Je ne confirme pas

Les élèves de terminale peut porter à la connaissance de son professeur principal les éléments renseignés dans la rubrique activité et centres d'intérêt

Utile au professeur principale pour renseigner la rubrique engagement dans la fiche avenir

Mon expérience professionnelle

Décrivez ici vos expériences professionnelles ou les stages que vous avez effectués

Vous pouvez préciser les stages que vous avez déjà effectués depuis la 3ème ou encore des jobs d'été et indiquer les démarches effectuées en lien avec votre projet professionnel. N'hésitez pas à expliciter la manière dont cette expérience appuie votre projet d'orientation. Si vous reprenez vos études, vous pouvez détailler de manière concise votre parcours et vos expériences professionnelles. (1500 caractères maximum)

Depuis toujours, j'ai su que je voulais travailler un jour dans le milieu médical. En classe de troisième, j'ai eu la chance de réaliser un stage dans un laboratoire médical, où j'ai pu découvrir plusieurs branches et métiers du secteur. Cette expérience m'a permis de mieux comprendre ces professions et de m'aider à déterminer celle qui me correspondrait le mieux.

366 caractères

Ouverture au monde (pratiques sportives et culturelles, parcours spécifiques)

Décrivez ici vos pratiques sportives et culturelles et/ou les parcours spécifiques suivis (exemple : cordées de la réussite, parcours d'excellence). Il peut également s'agir de la pratique d'une langue étrangère non étudiée au lycée, de séjours à l'étranger ou d'un intérêt particulier pour une culture étrangère.

Toute activité/pratique liée à vos centres d'intérêt peut être valorisée. N'hésitez pas à préciser le nombre d'années de pratique, la fréquence et éventuellement si vous avez participé à un concours. Si vous avez été bénéficiaire d'un dispositif d'ouverture sociale (cordées de la réussite, parcours d'excellence) grâce auquel vous avez pu participer à des projets culturels et/ou linguistiques, des colloques, des séjours thématiques ou toute autre activité ayant contribué à votre ouverture au monde, n'hésitez pas à valoriser cette expérience ici. (1500 caractères maximum)

0 caractères

Je veux porter ces éléments à la connaissance de mon professeur principal afin qu'il puisse remplir le détail de mes engagements dans la Fiche Avenir :

☐ Oui ☒ Non

Zone de recrutement pour les licences non sélectives, lorsque la licence est très demandée

Une priorité d'attribution des places est définie par le recteur au bénéfice des candidats du secteur.

Le secteur géographique dépend de l'adresse de votre domicile renseignée. Il s'agit généralement de l'académie.

- Pour les élèves de terminale : le secteur géographique dépend de l'adresse du domicile des représentants légaux (remontée par les établissements)
- Si une licence n'est pas proposée dans l'académie du candidat il est considéré comme étant « du secteur », dans toute autre académie qui propose cette licence.

LA FICHE AVENIR

- Elle comprend les avis et conseils des équipes pédagogiques pour les formations sélectives et non sélectives.
- C'est une synthèse effectuée par les 2 PPX pour aide à la décision du chef d'établissement
- Elle est transmise aux établissements pour études des documents via la plateforme et sera accessible au candidat au mois de juin 2026 .

Je m'inscris et je finalise



Vous pouvez formuler jusqu'à **10 vœux** .

Pas de classement des vœux

Vous devez compléter votre dossier et confirmer les vœux avant le 01 avril 2026

- Les BTS et BUT sont regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- Les CPGE sont regroupés par voie (MPSI, PCSI...) à l'échelle nationale
- Il pourra y avoir regroupement des vœux (ex : IFSI...)

Vous pouvez formuler jusqu'à **20 sous-vœux**.

LES REPONSES

Propositions d'admission de la part des établissements

- Au fur et à mesure à partir du 02 juin 2026 jusqu'au 11 juillet 2026 pour la phase principale.
- Plusieurs propositions d'admission possibles et des vœux qui peuvent être mis en attente

(à classer entre le 05 et 08 juin 2026)

- Un délai imparti, pour chacun des vœux, indiqué sur votre dossier à **respecter**
- Répondre même si le vœu ne vous intéresse plus
- La rubrique "contact"

POUR LES FORMATIONS SELECTIVES

Elles peuvent refuser un candidat donc 3 réponses possibles de la part de l'établissement:

- Oui
- Non
- Oui en attente d'une place

POUR LES FORMATIONS NON SÉLECTIVES

Elles ne peuvent pas refuser un candidat donc
4 réponses possibles de la part de l'établissement:

- Oui
- Oui en attente d'une place
- Oui-Si
- Oui Si en attente d'une place

LES RÉPONSES AUX PROPOSITIONS

- En acceptant une proposition, toutes les autres réponses positives s'annulent.
Cependant, vous gardez le bénéfice des vœux en attente.
- **Entre le 05 juin et le 08 juin 2026 vous devez classer vos vœux en attente.**
- Si vous oubliez de répondre dans les temps :
envoyer un message à "Contact"
- Vous gardez au final une seule proposition jusqu'au **11 juillet 2026.**

Procédure complémentaire

Du 11 juin au 10 septembre 2026

Si vous n'avez aucune réponse positive ou souhaitez faire de nouveaux vœux , vous devez :

- vous inscrire sur la procédure complémentaire afin de formuler de nouveaux vœux (10 maximum)
- Si vous n'avez aucune proposition, vous pouvez solliciter la commission académique (**CAES**) qui se chargera d'étudier le dossier pour vous proposer une affectation la plus proche possible du vœu d'origine.

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

- Après avoir accepté la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer
- Ces formalités sont propres à chaque établissement :
 - suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
 - si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup , il doit démissionner de la procédure Parcoursup

Des services pour vous aider et répondre à vos questions tout au long de la procédure

- **Le numéro vert : 0 800 400 070**
numéros spécifiques locale à partir du début de la phase d'admission
- **La messagerie contact** depuis le dossier Parcoursup
- **Les réseaux sociaux (Instagram, X, Facebook)** pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils
- **Des tutos vidéos, des quiz et une Faq très riche**
- **Un site d'entraînement** (pour s'entraîner à répondre aux propositions) :
<https://entrainement.parcoursup.fr/>

Les aides

- Le dossier social étudiant (DSE) et logement universitaire
à www.messervices.etudiant.gouv.fr
- Bourses départementales : <http://net-bourses.cg974.fr>
- Aides à la mobilité de la région : www.regionreunion.com
- Passeport mobilité : <http://mobilite.ladom.fr>
- **Guide : etudiant.gouv.fr/fr/guide-de-letudiant**

Questions ???